

RAPPORT FINANCIER 2017

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE**

05/09/2018

Palais des Congrès, Porte Maillot

RAPPORT FINANCIER

COMPTES ANNUELS	3
Rapport des censeurs	4
Bilans	5
Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Compte de résultat	7
Annexes	8
Règles et méthodes comptables	8
Compléments d'information relatifs aux comptes de bilan	11
Compléments d'information relatifs aux comptes de résultat	15
Autres informations et engagements	16
COMPTES AGRÉGÉS	17
Rapport des censeurs	18
Bilans	19
Bilan Actif	19
Bilan Passif	20
Compte de résultat	21
Annexes	22
Généralités	22
Règles et méthodes comptables	23
Compléments d'information relatifs aux comptes de bilan	25
Compléments d'information relatifs aux comptes de résultat	26
Autres informations et engagements	27

COMPTES ANNUELS

Rapport des censeurs

**Monsieur le Président,
Madame le Commissaire du Gouvernement,
Chères Consœurs, Chers Confrères,**

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur :

- + la gestion financière du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France ;
- + la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- + la régularité et la sincérité des comptes annuels.

Les comptes annuels nous ont été communiqués pour contrôle le 23 mai 2018 par Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le Conseil réuni en session le 23 mai 2018. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. De même, nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil régional.

Les comptes annuels se caractérisent par un excédent de 486 624€ et un total du bilan de 10 178 033€.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes annuels avec le budget. Nous attestons que les comptes annuels qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à PARIS, le 14 juin 2018,

Les Censeurs,

Christophe MONTAZEAUD



Cédric CHOUKROUN



BILANS

BILAN ACTIF

	<u>BRUT</u>	<u>AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS</u>	<u>NET AU 31/12/17</u>	<u>NET AU 31/12/16</u>
<u>ACTIF</u>				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	59 585	59 585		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	506 058	478 714	27 345	43 523
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	6 475 000		6 475 000	6 475 000
Prêts	20 745		20 745	
<u>ACTIF IMMOBILISÉ</u>	<u>7 061 388</u>	<u>538 298</u>	<u>6 523 090</u>	<u>6 518 523</u>
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	38 500		38 500	97 458
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 506 454	220 746	1 285 708	992 723
Autres créances	1 149 620		1 149 620	755 682
Divers				
Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	1 000 000
Disponibilités	646 546		646 546	765 946
Charges constatées d'avance	34 570		34 570	42 137
<u>ACTIF CIRCULANT</u>	<u>3 875 689</u>	<u>220 746</u>	<u>3 654 943</u>	<u>3 653 947</u>
<u>COMPTES DE RÉGULARISATION</u>				
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	<u>10 937 077</u>	<u>759 044</u>	<u>10 178 033</u>	<u>10 172 470</u>

BILAN PASSIF

	<u>NET AU</u> <u>31/12/17</u>	<u>NET AU</u> <u>31/12/16</u>
<u>PASSIF</u>		
Autres réserves	7 032 206	6 891 766
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>486 624</u>	<u>139 568</u>
<u>FONDS PROPRES</u>	<u>7 518 830</u>	<u>7 031 334</u>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<u>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</u>		
Provisions pour risques	3 600	3 600
Provisions pour charges	261 232	276 893
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	<u>264 832</u>	<u>280 493</u>
<u>FONDS DÉDIÉS</u>		
Emprunts obligataires convertibles <i>Emprunts</i>		759 430
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		759 430
Emprunts et dettes financières diverses	221 164	158 560
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 143 019	1 070 436
Dettes fiscales et sociales	787 213	507 812
Autres dettes	242 974	364 405
<u>DETTES</u>	<u>2 394 371</u>	<u>2 860 643</u>
<u>ECARTS DE CONVERSION</u>		
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>10 178 033</u>	<u>10 172 470</u>

COMPTE DE RÉSULTAT

	DU 01/01/17 AU 31/12/17 12 MOIS	%	DU 01/01/16 AU 31/12/16 12 MOIS	%
Production vendue	5 969 420	94,02	5 861 736	93,91
Subventions d'exploitation	380 000	5,98	380 000	6,09
Reprises et transferts de charge	305 174	4,81	437 648	7,01
Autres produits	658 126	10,37	497 557	7,97
Produits d'exploitation	7 312 719	115,17	7 176 941	114,98
Autres achats non stockés et charges ext.	3 052 655	48,08	4 426 847	70,92
Impôts et taxes	236 911	3,73	179 185	2,87
Salaires et traitements	2 039 185	32,12	1 554 801	24,91
Charges sociales	900 100	14,18	776 207	12,44
Amortissements et provisions	255 513	4,02	291 803	4,68
Autres charges	778 545	12,26	239 952	3,84
Charges d'exploitation	7 262 909	114,39	7 468 794	119,66
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	49 811	0,78	-291 853	-4,68
Produits financiers	459 086	7,23	484 429	7,76
Charges financières	11 224	0,18	32 747	0,52
Résultat financier	447 863	7,05	451 681	7,24
RÉSULTAT COURANT	497 674	7,84	159 828	2,56
Produits exceptionnels	2 877	0,22		
Charges exceptionnelles	13 927	0,05	20 260	0,32
Résultat exceptionnel	-11 050	-0,17	-20 260	-0,32
EXCÉDENT OU DÉFICIT	486 624	7,66	139 568	2,24
Contributions volontaires en nature				
Total des produits				
Total des charges				

ANNEXES

— RÈGLES ET MÉTHODES — COMPTABLES

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France est un organisme de droit privé, investi d'une mission de service public, l'Ordre est un organisme *suis generis*. L'Ordre n'est pas une association ni un syndicat auquel on peut ou non adhérer. Il n'a donc pas à appliquer le plan comptable des associations. Il n'est pas non plus soumis aux règles comptables applicables aux syndicats depuis la loi du 20 août 2008.

Il convient donc d'appliquer le plan comptable général en l'adaptant pour tenir compte de l'absence de but lucratif, ce qui conduit à adopter la terminologie des associations :

- + Les charges d'exploitation sont dénommées charges de fonctionnement ou d'activité,
- + Le résultat est un excédent ou un déficit,
- + Les capitaux propres deviennent les fonds propres.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France applique les conventions générales comptables dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- + continuité d'exploitation,
- + permanence des méthodes,
- + indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales règles utilisées sont les suivantes :

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles concernent l'achat de logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur 12 mois, dès leur mise en service.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont été comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

• Installations et agencements	5 ans
• Matériel de transport	3 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
• Mobilier de bureau	1 à 3 ans

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (CONFRÈRES ET STAGIAIRES)

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

- + Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
- + Portée à 100% de la valeur nominale pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
- + Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

La provision concernant les journées de formations non recouvrées est à la charge de l'Asforef.

1.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les Valeurs Mobilières de Placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles enregistrent une augmentation du passif exigible à plus ou moins court terme, consécutive à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet que des événements inconnus à la clôture de l'exercice ou en cours rendent probables mais dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

1.7 INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE / MÉDAILLES DU TRAVAIL

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué à cette occasion correspondant aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée. Une dotation de provision de 11 293 euros a été comptabilisée en 2017, ainsi qu'une reprise de provision de 26 953 euros, afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2017.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester à l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectifs ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus soit 261 639.01 euros.

1.8 PARTICULARITÉS

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations.

Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- + à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé), ou
- + à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisations servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

1.9 COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

- + A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017, les charges de structure ne sont plus affectées dans les différentes commissions.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX COMPTES DE BILAN

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>Brut au début de l'exercice</u>	<u>Augmentations de l'exercice</u>	<u>Cessions de l'exercice</u>	<u>Brut à la fin de l'exercice</u>	<u>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</u>
Logiciels	59 584			59 584	
TOTAL	59 584			59 584	
<u>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>Brut au début de l'exercice</u>	<u>Augmentations de l'exercice</u>	<u>Reprises de l'exercice</u>	<u>Brut à la fin de l'exercice</u>	
Logiciels	59 584			59 584	
TOTAL	59 584			59 584	

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>Brut au début de l'exercice</u>	<u>Augmentations de l'exercice</u>	<u>Cessions de l'exercice</u>	<u>Brut à la fin de l'exercice</u>	<u>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</u>
Installations diverses	3 193			3 193	
Matériel de transport	20 848	10 478	31 326		
Matériel de bureau et informatique	258 030	11 320	10 810	258 540	26 847
Mobilier	244 325			244 325	498
TOTAL	526 396	21 798	42 136	506 058	27 345
<u>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>Brut au début de l'exercice</u>	<u>Augmentations de l'exercice</u>	<u>Reprises de l'exercice</u>	<u>Brut à la fin de l'exercice</u>	
Installations diverses	3 193			3 193	
Matériel de transport	11 426	8 000	19 426		
Matériel de bureau et informatique	224 918	14 981	8 207	231 692	
Mobilier de bureau	243 336	492		243 828	
TOTAL	482 873	23 473	27 633	478 713	

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations	6 475 000	0	0	6 475 000
TOTAL	6 475 000	0	0	6 475 000

Les participations financières sont constituées de :

NOM DES SOCIÉTÉS DÉTENUES	% DE DÉTENTION	CAPITAUX PROPRES EN EUROS	CHIFFRE D'AFFAIRES EN EUROS	DIVIDENDES VERSÉS EN EUROS	MONTANT INSCRIT À L'ACTIF
EURL Actions – Experts	100	350 000	1 283 950	0	350 000
SCI du 50 Rue de Londres-Paris 8	50	12 250 000	1 306 531	454 529	6 125 000

2.4 ETAT DES ÉCHÉANCES, CRÉANCES ET DETTES

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
CRÉANCES				
Membres de l'Ordre	1 210 368	1 210 368		
Clients factures à établir	187 000	187 000		
Fournisseurs Débiteurs	5 300	5 300		
Compte courant SCI du 50 rue de Londres- Paris 8°	889 289	0	889 289	
Clients divers	109 086	109 086		
Infodoc	864	864		
Conseil supérieur - Exercice Illégal	251 036	251 036		
Avance au personnel	3 131	3 131		
TOTAL DES CRÉANCES	2 656 074	1 766 785	889 289	
DETTES				
Emprunts et dettes financières diverses	221 164	221 164		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 143 019	1 143 019		
Fiscales et sociales	787 213	787 213		
Autres dettes	34 031	34 031		
Asforef	208 943	208 943		
TOTAL DES DETTES	2 394 370	2 394 370		

2.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET COMPTE À TERME

Les investissements sont réalisés dans un compte à terme (7 ans) et dans des OPCVM de trésorerie. La plus-value au 31 décembre 2017 est d'un montant peu significatif.

2.6 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF-PASSIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	31/12/2016	31/12/2017
Entretien - Maintenance	19 605	
Divers	18 617	10 000
Séminaire des élus		24 570
Assurances	3 915	
TOTAL	42 137	34 570

2.7 PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR	31/12/2016	31/12/2017
AUTRES CRÉANCES		
Convention Asforef / Actions - Experts	0	170 000
Asforef Redevance Marque	150 000	17 000
Divers	16 000	
TOTAL	166 000	187 000

2.8 TABLEAUX DES FONDS PROPRES

L'Assemblée Générale du 20 septembre 2017 a affecté l'excédent de l'exercice précédent de 139 568 euros en réserves diverses.

LIBELLÉS	SOLDE AU 31/12/2016	SOLDE AU 31/12/2017
Résultat	139 568	486 624
Réserves diverses	6 826 858	6 966 426
Projet ordinal (restitution cotisations 2014)	64 907	65 779
TOTAUX	7 031 333	7 518 830

En 2017, 872 € de chèques émis en restitution des réserves ont été annulés.

2.9 ÉTAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice Utilisées	Reprises de l'exercice Non utilisées	Brut à la fin
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Indemnité de départ à la retraite Médailles travail	276 893	11 293	26 953		261 233
Frais de procédure litige Arbitrage	3.600				3 600
TOTAL	280 493	11 293	26 953		264 833
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES					
Provision des comptes Confrères	202 553	220 746	202 553		220 746
TOTAL	483 046	232 039	229 506		485 579
Dont dotations et reprises d'exploitation		232 039	229 506		
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

2.10 CHARGES À PAYER

CHARGES A PAYER	31/12/2016	31/12/2017
EMPRUNTS ET DETTES DIVERSES		
Intérêts bancaires	583	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		
Fournisseurs factures non parvenues ⁽¹⁾	307 448	562 728
Dettes fiscales et sociales		
Provision congés payés/ primes/ licenciement	226 063	452 089
Provision charges sur congés payés/ primes/ licenciement	127 002	188 051
Provision taxes assises sur salaires	39 835	28.561
TOTAL	700 931	1 231 429

(1) Dont en 2016 :

- 67 000 € correspondant à la subvention d'équilibre Actions Experts
- 43 581 € correspondant à la subvention bibliotique
- 69 997 € correspondant à la subvention à verser à Actions Experts pour la manifestation Transfair

Dont en 2017 :

- 485 000 € correspondant à la subvention d'équilibre Actions Experts

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX COMPTES DE RÉSULTAT

3.1 COTISATIONS

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Paris Ile de France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2017, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2017 selon la décomposition suivante :

- + 6 235 Personnes Physiques
- + 5 646 Personnes morales
- + 3 221 Stagiaires

La part de cotisations appelée pour le compte du CSO leur est reversée, soit 7 154 017 € en 2017.

3.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- + la subvention de la CCIP
- + le produit des conventions de management

3.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont constituées des dépenses des commissions du CRO et des frais de fonctionnement (charges de personnel, loyers etc...)

3.4 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend les plus-values de cessions de Sicav effectuées en cours d'année et l'affectation de 50% du résultat 2017 de la SCI du 50 Rue de Londres (soit au total à 454 529 euros).

La SCI du 50 Rue de Londres est détenue à 50 % par la CRCC de Paris et à 50% par le CROEC PIDF.

Conformément à l'article 15 du Titre V des statuts de la SCI, « *le résultat dégagé est réputé appréhendé par les associés, en proportion de leurs droits, au fur et à mesure de leur constitution* ».

L'assemblée générale du 3 avril 2018 de la SCI a pris en 3^{ème} résolution l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2017 qui s'élève à 909 057,40 euros, au compte courant d'associés.

AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS

4.1 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN SALARIÉ

CATÉGORIE	31/12/2016	31/12/2017
Cadres	14	16
Employés	16	16
TOTAL	30	32

4.2 ENGAGEMENT EMPRUNT LCL

Conformément au contrat de prêt souscrit par l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France auprès du LCL, l'Ordre s'est engagé à ne pas hypothéquer, ni aliéner de quelque manière que ce soit l'immeuble acquis par la SCI du 50 Rue de Londres et à ne pas affecter en nantissement, ni aliéner de quelque manière que ce soit le fonds de commerce de la SCI précitée, sans accord préalable écrit du prêteur.

4.3 INFORMATION SUR LE NANTISSEMENT DE PARTS SOCIALES

L'Ordre des Experts Comptables de Région Paris Île-de-France a affecté, au profit du LCL, à titre de nantissement, 61 250 parts d'une valeur nominale de cent euros, numérotées de 1 à 61 250 émises par la SCI du 50 Rue de Londres, société civile immobilière au capital de 12 250 000 euros, en garantie du paiement des sommes qui pourront lui être dues, en principal, intérêts, frais accessoires au titre du prêt de 5 504 940 euros consenti.

4.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SCI DU 50 RUE DE LONDRES

Voir chapitre 3.4 Résultat financier.

4.5 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

POSTES	MONTANTS CONCERNÉS	SOCIÉTÉS CONCERNÉES
Participations	350 000	Eurl Actions Experts
	6 125 000	SCI du 50 Rue de Londres
Créances clients et comptes rattachés	61 200	Actions Experts
	203 367	Asforef
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	576 658	Actions Experts
	31 779	Asforef
	39 581	SCI rue de Londres
Autres créances	341 576	SCI rue de Londres
Autres dettes	208 943	Asforef

4.6 AUTRE ENGAGEMENT

Le montant total des engagements en matière d'indemnité de départ en retraite et de médailles du travail s'élève à 261 639 euros, couverts par la provision et le contrat collectif.

COMPTES AGRÉGÉS

Rapport des censeurs

**Monsieur le Président,
Madame le Commissaire du Gouvernement,
Chères Consœurs, Chers Confrères,**

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur :

- + la gestion financière du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France ;
- + la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- + la régularité et la sincérité des comptes agrégés.

Les comptes agrégés nous ont été communiqués pour contrôle le 23 mai 2018 par Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le Conseil réuni en session le 23 mai 2018. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes agrégés. De même, nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil régional.

Les comptes agrégés se caractérisent par un excédent de 690 762€ et un total du bilan de 16 919105 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes agrégés avec le budget. Nous attestons que les comptes agrégés qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à PARIS, le 14 juin 2018,

Les Censeurs,

Christophe MONTAZEAUD



Cédric CHOUKROUN



BILANS

BILAN ACTIF

	<u>BRUT</u>	<u>AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS</u>	<u>NET AU 31/12/17</u>	<u>NET AU 31/12/16</u>
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits assimilés	62 875	62 875		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 663 726		1 663 726	1 663 726
Constructions	5 780 004		5 780 004	5 780 004
Autres immobilisations corporelles	605 748	574 980	30 768	50 284
Immob. en cours / Avances & acomptes	1 383 739		1 383 739	187 136
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Prêts	20 745		20 745	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 516 838	637 855	8 878 983	7 681 150
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	40 907		40 907	141 366
Créances				
Usagers et comptes rattachés	4 095 744	535 449	3 560 296	2 820 759
Autres créances	909 969		909 969	783 195
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	1 000 000
Disponibilités	2 959 517		2 959 517	3 421 522
Charges constatées d'avance	69 434		69 434	63 370
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 575 571	535 449	8 040 122	8 230 212
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	18 092 409	1 173 304	16 919 105	15 911 362

BILAN PASSIF

	<u>NET AU 31/12/17</u>	<u>NET AU 31/12/16</u>
PASSIF		
Autres réserves	8 789 933	7 819 720
Report à nouveau	107 987	836 986
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	690 762	240 342
FONDS PROPRES	9 588 681	8 897 048
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	153 600	165 541
Provisions pour charges	369 390	386 533
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	522 990	552 075
FONDS DÉDIÉS		
<i>Emprunts</i>	475 877	759 430
<i>Découverts et concours bancaires</i>		54
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	475 877	759 484
Emprunts et dettes financières diverses	229 049	165 011
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	468 717	515 214
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 618 607	3 302 541
Dettes fiscales et sociales	1 446 644	1 144 719
Autres dettes	239 362	238 926
Produits constatés d'avance	329 178	336 344
TOTAL DETTES	6 807 434	6 462 239
TOTAL PASSIF	16 919 105	15 911 362

COMPTES DE RÉSULTAT

	DU 01/01/17 AU 31/12/17 12 MOIS	%	DU 01/01/16 AU 31/12/16 12 MOIS	%
PRODUITS				
Ventes de marchandises	12 377	0,08	16 130	0,11
Production vendue	14 141 657	95,46	13 602 793	95,26
Subventions d'exploitation	660 000	4,46	659 986	4,62
Reprises et Transferts de charge	821 093	5,54	958 805	6,71
Autres produits	63 197	0,43	90 160	0,63
Produits d'exploitation	15 698 324	105,97	15 327 875	107,35
Autres achats non stockés et charges externes	9 782 007	66,03	10 506 516	73,58
Impôts, taxes	339 472	2,29	260 717	1,83
Salaires et Traitements	2 764 407	18,66	2 258 674	15,82
Charges sociales	1 211 424	8,18	1 100 830	7,71
Amortissements et provisions	579 228	3,91	695 863	4,87
Autres charges	240 064	1,62	179 632	1,26
Charges d'exploitation	14 916 602	100,69	15 002 233	105,07
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	782 812	5,28	325 643	2,28
Produits financiers	12 978	0,09	9 761	0,07
Charges financières	11 888	0,08	32 975	0,23
Résultat financier	1 090	0,01	-23 214	-0,16
RÉSULTAT COURANT	782 812	5,28	302 429	2,12
Produits exceptionnels	8 333	0,06	69 497	0,49
Charges exceptionnelles	15 382	0,10	94 764	0,66
Résultat exceptionnel	-7 050	-0,05	-25 267	-0,18
Impôts sur les bénéfices	85 001	0,57	36 819	0,26
EXCEDENT OU DEFICIT	690 762	4,66	240 342	1,68

ANNEXES

GÉNÉRALITÉS

1.1 PRÉSENTATION

L'Ordre des experts-comptables, créé par l'ordonnance n° 45-2138 en date du 19 septembre 1945, regroupe les professionnels habilités à exercer, en France, la profession d'expert-comptable. L'Ordre a pour objet la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France a pour missions essentielles de surveiller l'exercice de la profession dans sa circonscription, de statuer sur les demandes d'inscription au Tableau, de surveiller et contrôler les stages, de fixer et recouvrer le montant des cotisations.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France présente ses comptes agrégés, conformément à l'article 35 - Section III du titre II- Section V de l'arrêté du 6 juin 2008, pour permettre une agrégation de tous les Conseils régionaux au niveau du Conseil supérieur.

1.2 PÉRIMÈTRE

Les comptes agrégés comprennent les entités suivantes :

Arrêté des comptes Au 31 Décembre 2017 // Agrégation

ENTITÉ	FORME	PRODUITS	RÉSULTAT (avant affectation résultat SCI 50 rue de Londres)	FONDS PROPRES	INTÉRÊT
CRO Paris IDF		7 774 682	+ 32 095	7 032 206	100%
Actions Experts	Eurl	2 175 126	- 467	392 208	100%
Asforef	Association	7 230 644	+ 204 604	830 645	100%
SCI du 50 Rue de Londres	Sci	1 307 861	+ 909 058	14 235 722	50%
SOUS-TOTAL		18 488 313	1 145 290	22 490 781	
Retraitements		2 768 678	454 528	13 592 861	
TOTAL		15 719 635	690 762	8 897 920	

Pour information, la CRCC de Paris est associée au résultat de L'ASFOREF pour 1/3.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 GÉNÉRALITÉS

Les comptes agrégés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables du PCG, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, ainsi que de la continuité de l'activité.

Les comptes des entités ont été « *agrégés* », les titres des sociétés agrégées ont été annulés, en contrepartie de leur situation nette et les opérations internes ont été annulées.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur un an.

Les supports de formation continue et du DEC sont amortis sur 3 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage :

- + 6 à 9 ans pour les agencements, installations et aménagements,
- + 3 ans pour le matériel de transport,
- + 3 à 4 ans pour le matériel de bureau et le matériel informatique,
- + 3 à 6 ans pour le mobilier de bureau.

2.3 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires, ainsi que la formation continue.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

- + Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France et Asforef (Journées de formation Stagiaires)
 - Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
 - Portée à 100% de la valeur nominale, pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
 - Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

- + Asforef (autre que Journées de formation Stagiaires)
 - Provision de 25% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 3 mois et 6 mois,
 - Provision de 50% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 6 mois et 1 an,
 - Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

2.4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

2.5 INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE / MÉDAILLES DU TRAVAIL

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué, à cette occasion, correspondait aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée.

Une dotation aux provisions de 16 968 euros ainsi qu'une reprise de provision de 34 111 euros ont été comptabilisées afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2017.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester à l'Ordre des experts-comptables région Ile-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectifs ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus au 31 décembre 2017, soit 418 922 euros.

2.6 PARTICULARITÉS

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations, en début d'exercice. Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- + à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- + à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation, servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

— Compléments d'informations — relatifs aux Comptes de Bilan

3.1 TABLEAU DES FONDS PROPRES

LIBELLÉS	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017
Résultat	240 342	690 762
Réserves diverses	7 819 720	8 789 933
Réserves consolidées	836 986	107 987
TOTAUX	8 897 048	9 588 682

L'augmentation des fonds propres correspond à l'affectation du résultat 2016.

3.2 ÉTAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice Utilisées	Reprises de l'exercice Non utilisées	Brut à la fin
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Médailles travail et IFC	386 534	16 968	34 111		369 391
Frais de procédure sur litige Arbitrage	3 600				3 600
Asforef, litige financier contrat copieurs	11 941		11 941		
Actions Experts, litige en cours	150 000				150 000
TOTAL	552 075	16 968	46 052		522 991
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES					
Provision des comptes Confrères	563 080	535 449	563 080		535 449
TOTAL	1 115 155	552 417	609 132		1 058 440
Dont dotations et reprises d'exploitation		552 417	609 132		
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

3.4 DETTES FOURNISSEURS, DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES

Les postes, qui s'élèvent à 5 304 613 euros sont à échéance à moins d'un an.

— Compléments d'informations — relatifs aux Comptes de Résultats

4.1 COTISATIONS

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Paris Ile de France.

Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2017, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2017 selon la décomposition suivante :

- + 6 235 Personnes Physiques
- + 5 646 Personnes morales
- + 3 221 Stagiaires

La redevance appelée pour le compte du CSO vient en déduction des cotisations appelées, soit 7 154 017 € en 2017.

4.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- + les produits de formation Asforef
- + les loyers du 50 Rue de Londres (correspondant à 50% du loyer facturé à la CRCC Paris)
- + les produits des partenaires
- + les subventions de la CCIP, Chambre des notaires, OEC et CRCC de Paris

4.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont principalement constituées des dépenses des commissions du CRO, des frais de fonctionnement (charges de personnel, loyers etc.), des coûts des animateurs et des supports de formations.

4.4 RÉSULTAT FINANCIER

La charge financière correspond aux intérêts d'emprunt payés par l'OEC, pour la souscription des parts de la SCI du 50 Rue de Londres.

AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS

5.1 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN SALARIÉ

CATEGORIE	31/12/2016	31/12/2017
Cadres	20	22
Employés	27	29
TOTAL	47	51

5.2 INFORMATION SUR L'ENGAGEMENT DE L'EMPRUNT LCL

Conformément au contrat de prêt souscrit par l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France auprès du LCL, l'Ordre s'est engagé à ne pas hypothéquer, ni aliéner de quelque manière que ce soit l'immeuble acquis par la SCI du 50 Rue de Londres et à ne pas affecter en nantissement, ni aliéner de quelque manière que ce soit le fonds de commerce de la SCI précitée, sans accord préalable écrit du prêteur.

5.3 INFORMATION SUR LE NANTISSEMENT DE PARTS SOCIALES

l'Ordre des Experts Comptables de Région Paris ile de France a affecté, au profit du LCL, à titre de nantissement, 61.250 parts d'une valeur nominale de cent euros, numérotées de 1 à 61 250 émises par la SCI du 50 Rue de Londres, société civile immobilière au capital de 12.250.000 euros, en garantie du paiement des sommes qui pourront lui être dues, en principal, intérêts, frais accessoires au titre du prêt de 5 504 940 euros consenti. Au 31 décembre 2017, l'emprunt a été soldé.

5.4 BÉNÉVOLAT DES ÉLUS ET AUTRES MEMBRES DES COMMISSIONS

Le nombre d'heures passées par les élus pour les travaux et réunions du Conseil a été déterminé à partir des réponses obtenues des élus et d'une estimation minimale pour les élus n'ayant pas répondu.

La valorisation a été effectuée sur la base d'un taux horaire moyen de 100 €.

Cette valorisation n'a bien entendu aucune incidence sur le résultat mais permet d'avoir une meilleure appréciation des activités du Conseil et de l'engagement des élus.

	<u>HEURES</u>	<u>VALORISATION</u>
Elus	8 000	800 000
TOTAL	8 000	800 000

